https://www.snetap-fsu.fr/Venue-d-elu-es-dans-nos-etablissements-Avec-retard-le-ministere-clarifie-sa.html

Venue d’élu·es dans nos établissements : Avec retard, le ministère clarifie sa position !

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - Lutter contre l'Extrême-Droite -

Date de mise en ligne : lundi 2 novembre 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

ENFIN, avec plus d’un mois de décalage par rapport à l’Éducation Nationale, le ministère de l’ Agriculture publie sa doctrine concernant les visites d’hommes et de femmes politiques dans les EPLEFPA… en reprenant dans son intégralité la circulaire EN du 14 septembre dernier.

Pourquoi un mois de tergiversations, d’hésitations malgré les nombreuses relances de notre organisation à l’occasion d’instances comme le CSA ministériel ou le CNEA ?

Est-ce pour faire oublier le scandale de la visite d’un élu du RN au lycée de la Bretonnière début septembre ? Visite basée sur un mensonge de cet élu – affirmant qu’il avait l’accord de la députée de la circonscription -, mensonge repris par l’autorité académique, la DRIAAF qui a écrit à la communauté éducative qui s’inquiétait justement de cette visite en présence des jeunes !

On peut également rappeler l’épisode au printemps dernier, de la venue annulée *in extremis*, suite à notre saisine de la DGER, d’un candidat de droite extrême à la présidentielle dans un établissement public agricole, en présence des élèves…

Le SNETAP-FSU se retrouve totalement dans cette note qui fixe dorénavant, en période pré-électorale ou non, deux seules circonstances pouvant justifier la présence d’une personnalité politique :

- pendant le temps scolaire, dans le cadre d’un enseignement, après accord de l’équipe pédagogique, cette venue ne doit avoir qu’un caractère purement pédagogique, sans prosélytisme, sans publicité, sans prise de parole publique ;
- en-dehors du temps scolaire, des élu·es dans leur circonscription, avec l’accord préalable du conseil régional propriétaire des locaux, peuvent organiser une visite ou une réunion **sans exposer des personnels qui ne le souhaiteraient pas**.

Ce cadre bien défini doit permettre maintenant d’éviter de telles situations :

- l’épisode de La Bretonnière n’est plus possible ;
- un candidat de la droite extrême à la présidentielle ne peut tenir une conférence dans un EPL, à l’invitation d’une organisation professionnelle agricole - situation réelle qui a été annulée *in extremis* suite à une intervention du SNETAP-FSU au printemps dernier ;
- un député d’extrême-droite ne peut plus s’inviter à la journée de rentrée dans un EPL de sa circonscription ;
- un député d’extrême-droite ne peut plus participer à des JPO d’un EPL en photographiant les personnels et en publiant ces photos sur ses réseaux sociaux…

Cette note de service, pour être appliquée, doit être largement diffusée et appropriée par les équipes de direction et toutes les communautés éducatives.

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg
Nds DGER visite des élu·es

Copyright © SNETAP-FSU